



EXTRAIT DU REGLEMENT FFE 2015 Applicable pour les épreuves 75 et 99

5. Barème « Super Dix » :

Cette épreuve se déroule en une première manche par Groupes «Simple 10» et une deuxième manche «Super 10».

Chaque manche est jugée au Barème A au chronomètre.

Chaque concurrent doit réaliser les deux parcours avec le même poney / cheval.

Le résultat de la première manche est donné par l'addition des pénalités pour fautes aux obstacles et des pénalités de temps.

Le mode de classement est décrit dans chaque Option : A, B ou C.

• Groupes « Simple 10 » :

Les couples engagés sont répartis en groupe de 10. Si, le nombre de couples engagés n'est pas un multiple de dix, le dernier groupe est constitué de 6 couples minimum.

En dessous de 6 couples restants, le dernier groupe peut être de 11, 12, 13, 14, ou 15 couples. Exemples :

pour 35 engagés, il y aura deux Groupes de 10 et

un Groupe de 15. Pour 36 engagés, il y aura trois

Groupes de 10 et un Groupe de 6.

Un résultat à l'issue de chaque Groupe « Simple 10 » peut être publié.

• « Super 10 » :

La liste des qualifiés pour la deuxième manche précise pour chaque couple son Groupe « Simple 10 » d'origine.

L'ordre de départ est l'ordre inverse des résultats, prenant en compte les pénalités et le temps de la première manche.

Dans le cas où un cavalier a qualifié plusieurs chevaux, le Président de jury peut créer un ordre de départ différent de la manche gagnante en respectant 6 chevaux maximum entre les deux passages d'un même cavalier.

Le parcours de la deuxième manche est un parcours raccourci de la première manche comportant 7 obstacles au maximum. Il n'y a pas de seconde reconnaissance.

En cas de dépassement de temps dans la deuxième manche gagnante, le couple est pénalisé de 1 point par tranche de 4 secondes entamée.

Option B :

Les 10 meilleurs couples de la première manche se qualifient pour la deuxième manche.

Pour le classement final, les concurrents sont classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps dans la seconde manche.

Les concurrents n'ayant pas été retenus pour la deuxième manche sont départagés par les pénalités dans la première manche et le temps réalisé.